

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur <http://www.ambetiviroadoisforez.fr/mc-com-com/marches-publics.html>

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



Arrêté Métropolitain du 15/01/25

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Clermont Auvergne Métropole

17 février au 28 mars 2025

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ; Par arrêté du 15/01/25 Clermont Auvergne Métropole a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative aux projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le zonage d'assainissement des eaux usées permet de définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif en tenant compte du dimensionnement des ouvrages d'assainissement.

Le zonage pluvial fixe les prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales et de ruissellement. Il privilégie l'infiltration à la parcelle et le recours à des techniques alternatives au tout tuyau et fondées sur la nature.

L'enquête publique d'une durée de 40 jours, se déroulera du 17 février 10h00 au 28 mars 2025 12h00.

Les dossiers de zonages seront déposés :

- au siège de Clermont Auvergne Métropole (situé au 64-66 Av. de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand)

- et aux Mairies de (adresses indiquées dans le tableau ci-dessous) : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Châteaugay, Clermont-Ferrand, Courmon-d'Auvergne, Durtol, Gerzat, Le Centre, Lempdes, Nohanent, Ornières, Pérignat-lès-Sarliève, Pont-du-Château, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champagnelle ;

aux jours et heures habituelles d'ouverture du lundi 17 février au vendredi 28 mars 2025 inclus.

L'ensemble des pièces sera également consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, à cette adresse : <https://www.clermontmetro.pole.eu/ma-metropole/annonces-legales/>

Les dossiers seront également consultables sur un poste numérique mis à disposition du public au siège de la Métropole, situé au 64-66 Av. de l'Union Soviétique, 63007 Clermont-Ferrand.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations - au plus tard le 28 mars 2025 à 12h00 - sur les registres d'enquête disponibles en mairies et au siège de la Métropole ou via le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://www.clermontmetro.pole.eu/ma-metropole/annonces-legales/>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquetepublique-zonages-eu@clermontmetro.pole.eu avant 12 heures le 28 mars 2025. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le site internet de la Métropole et donc visibles par tous.

Contributions et propositions peuvent également être adressées par voie postale à « Monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, Clermont Auvergne Métropole, 64-66 Av. de l'Union Soviétique BP 40231, 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1 », de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, en date du 05/12/2024, a désigné une commission d'enquête composée de :

- M. Yves Harcollon, ingénieur divisionnaire des techniques Eaux et Forêts en retraite, en qualité de Président de la commission d'enquête ;
- M. Jean-Christophe Peureux, architecte paysagiste en retraite, en qualité de commissaire enquêteur ;
- Mme Corinne Desjours, expert agricole et foncier, en qualité de commissaire enquêteur ;
- M. Gilles Herbach, urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les commissaires enquêteurs se tiennent à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions sur les sites et heures suivants : **AUBIÈRE** Place de l'Hôtel de Ville :

- Mardi 25 février de 10h à 12h

AULNAT Avenue Pierre de Coubertin :

- Mercredi 26 février de 14h à 17h

BEAUMONT 20, rue de l'Hôtel de Ville

- Mardi 25 février de 14h à 17h

BLANZAT 149, rue de la République

- Lundi 24 février de 9h à 12h

CÉBAZAT 8 Bis, Cours de Perches

- Lundi 3 mars de 14h à 17h

CEYRAT 1, rue Frédéric Brunnmuller

- Jeudi 6 mars de 10h à 12h

CHAMALIÈRES 1, Place Claude Wolff

- Jeudi 6 mars de 14h à 17h

CHÂTEAUGAY 1, place Lucien Bayle

- Mardi 4 mars de 13h30 à 16h30

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE 64-66, avenue de l'Union Soviétique

- Lundi 17 février de 10h à 13h

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE 64-66, avenue de l'Union Soviétique

- Vendredi 28 mars de 9h à 12h

CLERMONT FERRAND - HÔTEL DE VILLE 10, rue Philippe Marcombes

- Mercredi 12 mars de 10h à 13h

COURMON D'Auvergne Place de la Mairie

- Vendredi 14 mars de 9h30 à 12h

DURTOL Square Charles Sabourin

- Mardi 18 mars de 10h à 12h

GERZAT Place de la Liberté

- Mardi 11 mars de 14h à 17h

LE CENTRE 7, rue de la Mairie

- Jeudi 13 mars de 14h à 17h

LEMPDES 1, rue Saint-Vincent

- Jeudi 20 mars de 14h à 17h

NOHANENT 2, route de Durtol

- Lundi 24 février de 14h à 17h

ORCIÈNES Place Saint-Julien

- Mercredi 5 mars de 14h à 17h

PERIGNAT-LES-SARLÈVE Place Dorier

- Mercredi 19 mars de 9h30 à 12h30

PONT-DU-CHÂTEAU Place de l'Hôtel de Ville

- Mardi 25 mars de 14h à 17h

ROMAGNAT Avenue de la République

- Mercredi 26 mars de 9h30 à 12h30

ROYAT 46, Boulevard Barrieu

- Vendredi 21 mars de 14h à 17h

SAINT-GENÈS-CHAMPAGNELLE Place René Cassin

- Vendredi 21 mars de 9h à 12h

Des informations portant sur les projets de zonages d'assainissement peuvent être demandées auprès de la Direction du Cycle de l'Eau de Clermont Auvergne Métropole aux jours et heures habituelles d'ouverture et notamment via l'adresse mail suivante : contact-cycledeleau@clermontmetro.pole.eu ou via l'adresse suivante : Clermont Auvergne Métropole, Direction du Cycle de l'Eau, 58 Boulevard Bertholot, 63000 Clermont-Ferrand.

Le Président de la commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de

clôture de l'enquête pour transmettre au Président de Clermont Auvergne Métropole ainsi qu'au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand son rapport et ses conclusions motivées.

Le Président de Clermont Auvergne Métropole adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au Préfet du Puy-de-Dôme ainsi qu'aux communes où s'est déroulée l'enquête publique. Ces pièces seront consultables au siège de Clermont Auvergne Métropole ainsi qu'au sein des sites où se sont tenues les permanences, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique soit jusqu'au 28 mars 2026.

Ces pièces seront également consultables sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole :

<https://www.clermontmetro.pole.eu/grands-projets/grands-projets-urbains/le-plan-local-durbanisme-plu-de-la-metropole/>

et sur le site internet du PLU de la Métropole :

<https://plu.clermontmetro.pole.eu/>

VIE DES SOCIÉTÉS

DSD AVOCATS

56 boulevard Gustave Flaubert, 63000 Clermont-Fd

ARVERNOISE DE CONSTRUCTION

SAS au capital de 128 000 €

Siège social : 10 rue de l'Industrie 63170 AUBIERE

328 739 313 RCS CLERMONT-FERRAND

AVIS

En application des articles L. 441-16 a) et L. 470-2 du code de commerce, une amende de 30 000 € a été prononcée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes à l'encontre de la société ARVERNOISE DE CONSTRUCTION pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs. La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'une enquête lancée par la DGCCRF sur le respect des règles du code de commerce en matière de paiement de poaiement. Pour avis.

MATHINES

Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

Siège social : 2B Rue de Châteaudun 63500 ISSOIRE

851 448 365 RCS CLERMONT-FERRAND

MODIFICATION DE LA FORME JURIDIQUE

Par décision du 01/01/2025, l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en SARL unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 €, divisé en 500 parts sociales de 10 € chacune.

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : Mme Stéphanie COBERT-MOURGUES dmt 10 Chemin de Chanteloube, 63500 ST YVOINE

Sous sa nouvelle forme de SARL unipersonnelle, la Société est gérée par Mme Stéphanie COBERT-MOURGUES dmt 10 Chemin de Chanteloube, 63500 ST YVOINE.



SARL au capital de 1 400 000 €

30, avenue du Général De Gaulle

63300 THIERS

RCS CLERMONT FERRAND 982 668 964

AUVERGNE TRANSPORT LOGISTIQUE

S.A.R.L. au capital de 52 500,00 €

Siège social : 31 rue des Crozes

63190 LEZOUX

R.C.S. : CLERMONT FD B 828 861 377

NON DISSOLUTION

Par délibération en date du 4 janvier 2025, l'Assemblée générale extraordinaire, statuant en application de l'article L223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SCA au capital de 352 872 321.50 euros
Siège social : 23, place des Carmes-Déchaux
3000 CLERMONT-FERRAND
855 200 887 RCS CLERMONT-FERRAND

MODIFICATION DU CAPITAL

Des Assemblées générales mixtes des 23 juin 2020 et 12 mai 2023 et d'une constatation par la Gérance du 20 janvier 2025, il résulte que le capital social a été augmenté pour être porté à 352.873.636,00 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CLERMONT-FERRAND

VENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

VENTES IMMOBILIÈRES

F4 Aulnat, vend pavillon 4 pièces de 84m², 1 rue René Bonhomme, DPE E, 129 360 €, réf 1011. Modalités de visites et remise des offres d'achat : visites sur rdv av. le commercialisateur, remise des offres par mail ou en main propre, délai de remise des offres 1 mois à compter de la dernière publicité légale, contact M. SEMONSUT AUVERGNE HABITAT, tél 04.73.17.00.03, e.semonsut@auvergne-habitat.fr

VENTES IMMOBILIÈRES

F7 Parent, vend pavillon 7 pièces de 135m², lot 6 le cloc du Roc, DPE E, 199 000 €, réf 1368.6, pavillon soumis au statut d'une ASL, 9 lots principaux, charges 840€/an, absence de procédure en cours. Modalités de visites et remise des offres d'achat : visites sur rdv av. le commercialisateur, remise des offres par mail ou en main propre, délai de remise des offres 1 mois à compter de la dernière publicité légale, contact M. SEMONSUT AUVERGNE HABITAT, tél 04.73.17.00.03, e.semonsut@auvergne-habitat.fr.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CLERMONT-FERRAND
GREFFE DES PROCÉDURES COLLECTIVES

OUVERTURE DE PROCÉDURE

Par jugement du 22/01/2025, le Tribunal judiciaire de CLERMONT-FERRAND a prononcé la résolution du plan de redressement et ouvert la liquidation judiciaire de : la S.C.E.A. DE CHABREYRAS, dont le siège social est sis Chabreyras - 63580 ST ETIENNE SUR USSON - Madame Delphine COLLANGE, demeurant 16 avenue de la Libération 63500 ISSOIRE - Monsieur Jérôme BRAVARD, décédé et désigné comme liquidateur le M. SELARJ MJ MARTIN, demeurant 13 cours Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND.

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

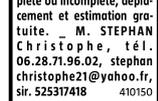
BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES



URGENT ACHÈTE CHER, tous livres anciens, encyclopédies, universals, BD, mixel, dictionnaires, Jules Verne, etc, collection complète ou incomplète, déplaçable et estimation gratuite.

M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 410150



ANTIQUAIRE ACHÈTE CHER tous meubles et objets anciens, pendules, tableaux, miroirs, instruments de musique, armes anciennes, objets militaires, machine à coudre, vaisselle, bibelots, cartes postales, vieux vins, arts asiatiques, montres, sculptures, etc, estimation et déplacement gratuits.

M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 410148



URGENT ACHÈTE CHER, collection de timbres toutes époques et tous pays, grosse ou petite quantité, estimation et déplacement gratuits.

M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 410149



URGENT ACHÈTE FOURRURES, manteaux, vestes, étoles, toques, etc, vision, astrakan, renard, etc, déplaçables gratuits. M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 410145

DIVERS

RECHERCHES

VENEZ JOUER la belote, jeu-dis, 14 h, 12 av du Stade, Riom, M. Griso. _ Tél. 06.20.74.05.48. 411636

ANIMAUX

PERDUS TROUVÉS

CHERCHE PERSONNE, ayant le don de localiser deux chiennes Beagle perdu, à Orcines. _ Tél. 06.73.15.14.47. 411062

MARIAGES RENCONTRES

MARIAGES

AGENCES



POUR DES RENCONTRES SÉRIEUSES, appelez votre conseillère matrimoniale, 10 ans de réussite. WWW.ANNE-MARIE-CONSEILLERES.COM tél. 06.78.41.95.41, 140 rue Jean Jaurès, Vichy, RDV possible à Thiers, Clermont ou Riom. 409016

RENCONTRES

TÉLÉPHONE



DAME SEULE de 69 a., rech. compagnon pr échange téléphonique. _ HD, tél. 0 8 9 5 1 0 0 3 1 6 - 0,80 €/min + prix appel RC 48777388.220 410124



DANIELLE, seule cherche 1 homme, pour rompre solitude, par tél. RC 501004089. _ SD, tél. 0 8 9 5 1 0 2 3 4 3, 0,80 €/min + prix appel. 410113



JEUNE FEMME, div., heurieuse mais seule, ch. H., relation sympo par tél. _ ABE, tél.0895.10.06.61-0,80 € / m n p x a p p e l RC442035499 399281



JOUE BRUNE, pas compliquée, ch. H, bons moments à partager par tél. _ ABE, tél.0895.10.06.62-0,80 € / m n p x a p p e l RC442035499 399258

VÉHICULES

VENTE CITADINES

RENAULT

R 25, TD, 1991, CT OK, attelage, 1.850 €. _ Tél. 07.81.46.23.00. 410111

VENTE BERLINES

CITROEN



STAC, 150 véhicules en stock. Tél. 04.70.05.63.15 www.stacauto.net 412480

VENTE VÉHICULES SANS PERMIS



AIXAM, voiture sans permis, neuve dès 10.749 €, occasion dès 6.000 €, location. _ GARAGE LEBRETTON, Mozac / Aubière, tél. 06.86.26.52.57. 407390

VENTE VÉHICULES LOISIRS

MOBILOHOMES



MOBILOHOMES 8.6x3 m, isolé, 10.750 € HT, livré. WWW.HALLES-FOREZIENNES.COM tél. 06.80.59.35.59. 412150

VENTE VÉHICULES DIVERS

REMORQUES

REMORQUE LIDER, 1.500 kg, essieu neuf, 0 km, basculante avec treuil, à vendre 3.700 €. Tél. 06.73.08.67.01. 411654

ACHATS VÉHICULES LOISIRS



ACHÈTE CASH, au meilleur prix camping-car, fourgon aménagé même avec infiltration, avec ou sans CT, paiement sécurisé, me déplace 7j/7, RC 414027334. LA BONNE OCCAZ 27, tél. 06.59.50.45.25. 408966

ACHATS VÉHICULES DIVERS

RECHERCHE VÉHICULES, étude toutes propositions. _ Tél. 06.68.48.58.91. 410058

VIE DES SOCIÉTÉS



126 rue Armand Fallières
63028 Clermont-Ferrand Cedex 2

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique du 11.02.2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : 3) SOLIAR
Siège : 13 Rue de Sarliève, 63800 COURNON D'Auvergne
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet :

- Le développement, la production, la commercialisation, l'installation de solutions énergétiques, notamment de type photovoltaïque, ainsi que l'activité de conseil dans ce domaine ;
- La gestion, la production, la collecte et la vente d'énergies renouvelables (photovoltaïque, biomasse, éolien, etc.) et tous conseils et développement annexes en relation avec ces activités ;
- L'étude, l'investissement, les ventes en rapport avec le développement durable ;
- Toutes prestations de services, d'ingénierie et de bureau d'étude connexes ou complémentaires ;
- L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles ou droits immobiliers, ainsi que de tous biens meubles ;
- La construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage commercial, industriel, professionnel ou mixte ;
- La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination en vue de leur exploitation et/ou de leur revente ;
- L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail, location ou autrement, la vente de tous immeubles et biens sociaux ;
- L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire ;
- L'acquisition, la gestion et la disposition de toutes parts sociales et valeurs mobilières émises par toutes personnes morales, civiles ou commerciales, françaises ou étrangères ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions ou jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : la société SAS 3), SAS au capital de 99 990 000 €, dont le siège social est situé 13, Rue de Sarliève - 63800 COURNON D'Auvergne (498 165 604 RCS CLERMONT FD), représentée par M. Jean-Philippe REY, Président.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT FD.

POUR AVIS
Le Président
26.3238

ANNONCES LÉGALES
ET ADMINISTRATIVES

AVIS

La direction interdépartementale des routes (DIR) Massif Central, en charge de la gestion de l'A75 dans le département du Puy-de-Dôme, informe qu'elle a la possibilité, sous certaines conditions, d'accorder des autorisations temporaires d'occupation privative le long de son réseau pour installer des stands de vente. Ces occupations nécessitent la délivrance d'un titre et sont soumises ou au moins d'une redevance domaniale.

Toutes les informations pratiques concernant la localisation des emplacements autorisés, les conditions et les caractéristiques (périodicité, durée, redevance d'occupation et position à contacter, se trouvent sur le site internet de la DIR, à l'adresse : <https://www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr/stationnement-pour-stand-de-vente-a2559.html>

26.3239

Agglo Pays d'Issoire

PRESCRIPTION DE LA
MODIFICATION N°4 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME D'ISSOIRE

Par arrêté du Vice-Président Urbanisme en date du 29 janvier 2025, l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme d'Issoire.

Le texte de cet arrêté est affiché au siège de l'Agglo Pays d'Issoire et à la Mairie d'Issoire pour une durée d'un mois.

26.3247

Agglo Pays d'Issoire

DELIBERATION DE LANCEMENT
COMPLEMENTAIRE SUR LA
PROCEDURE DE REVISION DU
SCOT VALANT PCAET DE
L'AGGLOMERATION PAYS
D'ISSOIRE

Par délibération n°2024/07/17-AT du 12 décembre 2024, l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit une délibération de lancement complémentaire sur la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) valant PCAET (plan climat air énergie territorial) afin d'intégrer le bilan d'émission de gaz à effet de serre ainsi que le plan de transition de l'Agglo Pays d'Issoire, de charger l'Agglo Pays d'Issoire du suivi et de l'évaluation du PCAET, de nommer M. le Président coordinateur de la transition énergétique et de préciser que les modalités de concertation sont les mêmes pour le volet SCoT et le volet AEC.

Cette délibération est affichée au siège de l'Agglo Pays d'Issoire et dans les 87 communes concernées pour une durée minimum de 1 mois.

26.3314



Arrêté Métropolitain du 15/01/25

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Clermont Auvergne Métropole

17 février au 28 mars 2025

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ;
Par arrêté du 15/01/25 Clermont Auvergne Métropole a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative aux projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le zonage d'assainissement des eaux usées permet de définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif en tenant compte de dimensionnement des ouvrages d'assainissement.

Le zonage pluvial fixe les prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales et de ruissellement. Il privilégie l'infiltration à la parcelle et le recours à des techniques alternatives au tout tuyau et fondées sur la nature.

L'enquête publique d'une durée de 40 jours, se déroulera du 17 février 10h00 au 28 mars 2025 12h00.

Les dossiers de zonages seront déposés :
- au siège de Clermont Auvergne Métropole (situé au 64-66 Av. de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand)

- et aux Mairies de (adresses indiquées dans le tableau ci-dessous) : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cebazat, Ceyrat, Chamollières, Châteaugay, Clermont-Ferrand, Courmon d'Auvergne, Durtal, Gerzat, Le Centre, Lempsdes, Nohanent, Orcines, Pérignat-les-Sarlieves, Pont-du-Château, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champagnelle ;

- aux jours et heures habituelles d'ouverture du lundi 17 février au vendredi 28 mars 2025 inclus.

L'ensemble des pièces sera également consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, à cette adresse : <https://www.dermontmetro.pole.eu/mo-metropole/annonces-legales/>

Les dossiers seront également consultables sur un poste numérique mis à disposition du public au siège de la Métropole, situé au 64-66 Av. de l'Union Soviétique, 63007 Clermont-Ferrand.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations - ou plus tard le 28 mars 2025 à 12h00 - sur les registres d'enquête disponibles en mairies et au siège de la Métropole ou via le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://www.clermont-metropole.eu/mo-metropole/annonces-legales/>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete@clermont-metropole.eu avant 12 heures le 28 mars 2025. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le site internet de la Métropole et donc visibles par tous.

Contributions et propositions peuvent également être adressées par voie postale à « Monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, Clermont Auvergne Métropole, 64-66 Av. de l'Union Soviétique BP 40231, 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1 », de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, en date du 05/12/2024, a désigné une commission d'enquête composée de :

- M. Yves Horcillon, ingénieur divisionnaire des techniques Eaux et Forêts en retraite, en qualité de Président de la commission d'enquête ;
- M. Jean-Christophe Peureux, architecte paysagiste en retraite, en qualité de commissaire enquêteur ;
- Mme Corinne Desjours, expert agricole et foncier, en qualité de commissaire enquêteur ;
- M. Gilles Herbach, urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les commissaires enquêteurs se tiennent à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions sur les sites et heures suivants :

- AUBIÈRE** Place de l'Hôtel de Ville :
- Mardi 25 février de 10h à 12h
- AULNAT** Avenue Pierre de Coubertin :
- Mercredi 26 février de 14h à 17h
- BEAUMONT** 20, rue de l'Hôtel de Ville
- Mardi 25 février de 14h à 17h
- BLANZAT** 149, rue de la République
- Lundi 24 février de 9h à 12h
- CÉBAZAT** 8 Bis, Cours de Perches
- Lundi 3 mars de 14h à 17h
- CEYRAT** 1, rue Frédéric Brunmural
- Jeudi 6 mars de 10h à 12h
- CHAMOLIÈRES** 1, Place Claude Wolff
- Jeudi 6 mars de 14h à 17h

- CHATEAUGAY** 1, place Lucien Bayle
- Mardi 4 mars de 13h30 à 16h30
- CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLÉ** 64-66, avenue de l'Union Soviétique
- Lundi 17 février de 10h à 13h
- CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLÉ** 64-66, avenue de l'Union Soviétique
- Vendredi 28 mars de 9h à 12h
- CLERMONT FERRAND - HÔTEL DE VILLE** 10, rue Philippe Marcombes
- Mercredi 12 mars de 10h à 13h
- COURNON D'Auvergne** Place de la Mairie
- Vendredi 14 mars de 9h30 à 12h
- DURTAL** Square Charles Sabourin
- Mardi 18 mars de 10h à 12h
- GERZAT** Place de la Liberté
- Mardi 11 mars de 14h à 17h
- LE CENTRE** 7, rue de la Mairie
- Jeudi 13 mars de 14h à 17h
- LEMPDES** 1, rue Saint-Verny
- Jeudi 20 mars de 14h à 17h
- NOHANENT** 2, route de Durtal
- Lundi 24 février de 10h à 12h
- ORCINES** Place Saint-Julien
- Mercredi 5 mars de 14h à 17h
- PERIGNAT-LES-SARLIEVES** Place Dorier
- Mercredi 19 mars de 9h30 à 12h30
- PONT-DU-CHATEAU** Place de l'Hôtel de Ville
- Mardi 25 mars de 14h à 17h
- ROMAGNAT** Avenue de la République
- Mercredi 26 mars de 9h30 à 12h30
- ROYAT** 46, Boulevard Barriou
- Vendredi 21 mars de 14h à 17h
- SAINT-GENÈS-CHAMPAGNELLE** Place René Cassin
- Vendredi 21 mars de 9h à 12h

Des informations portant sur les projets de zonages d'assainissement peuvent être demandées auprès de la Direction du Cycle de l'Eau de Clermont Auvergne Métropole aux jours et heures habituelles d'ouverture et notamment via l'adresse mail suivante : contact-cycle@clermont-metropole.eu ou via l'adresse suivante : Clermont Auvergne Métropole, Direction du Cycle de l'Eau, 58 Boulevard Berthelot, 63000 Clermont-Ferrand.

Le Président de la commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de

clôture de l'enquête pour transmettre au Président de Clermont Auvergne Métropole ainsi qu'au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand son rapport et ses conclusions motivées.

Le Président de Clermont Auvergne Métropole adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au Préfet du Puy-de-Dôme ainsi qu'aux communes où s'est déroulée l'enquête publique. Ces pièces seront consultables au siège de Clermont Auvergne Métropole ainsi qu'au sein des sites où se sont tenues les permanences, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique soit jusqu'au 28 mars 2026.

Ces pièces seront également consultables sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole : <https://www.clermontmetropole.eu/grands-projets/grands-projets-urbains/le-plan-local-durbanisme-plu-de-la-metropole/> et sur le site internet du PLU de la Métropole : <https://plu.clermontmetropole.eu/>

26.0210



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Le public est informé qu'en application du Code de l'environnement et de l'arrêté du Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, n°2025/02/0005 en date du 10 février 2025, une enquête publique est ouverte sur le territoire des 191 communes du périmètre d'étude du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Cette enquête, qui porte sur la révision de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez dans le cadre du renouvellement de son classement, se déroulera :

- du lundi 10 mars 2025 à 09h00 au mercredi 9 avril 2025 à 18h00
- Le dossier sera consultable dans les lieux désignés ci-dessous, depuis le site internet du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (www.auvergne-rhone-alpes.fr) et celui du Parc naturel régional Livradois-Forez (<https://2041.parc-livradois-forez.org/>).

Il compoete les éléments suivants :

le projet de Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez, le projet de plan du Parc (comportant la carte stratégique et les cartes thématiques), les annexes du projet de Charte, le diagnostic du territoire, le bilan évaluatif de la Charte 2011-2026, le rapport de l'évaluation environnementale, l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse, les avis-notes et délibérations des différentes instances (avec une note sur l'insertion de l'enquête publique dans la procédure de classement du Parc et le bilan de la concertation).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier et consigner leurs observations, propositions et contre-propositions :

- sur les registres déposés dans les lieux de consultation et de permanence, listés ci-dessous, aux heures d'ouverture habituelles de ceux-ci,
- par courrier postal au Parc naturel régional Livradois-Forez à l'attention du Président de la Commission d'enquête - Le Bourg - 63880 Saint-Gervais-Meymont,
- par oral aux membres de la Commission d'enquête lors des permanences qui se tiendront aux lieux, jours et heures mentionnés ci-dessus,
- numériquement sur le registre dématérialisé :

<https://www.democratie-active.fr/enquete-parc-livradois-forez/>

Des lieux de consultation seront ouverts à la disposition du public afin qu'il puisse consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions, aux lieux, dates et heures ci-dessous :

- Billem** / Mairie 10 bis rue Camot 63160 Billem / Lundi de 9h à 12h - Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h - Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Noirétable** / Mairie 1 Rue Claude Peunière 42440 Noirétable / Lundi et jeudi de 9h30 à 12h30 - Mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h - Samedi de 8h30 à 12h
- Sauvillanges** / Mairie 6 place de l'Ancienne-Poste 63490 Sauvillanges / Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - Mercredi de 8h30 à 12h
- Thiers** / Mairie 1 rue François Mitterrand 63300 Thiers / Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h Samedi de 9h à 12h

Saint-Gervais-sous-Meymont / Maison du Parc 63880 Saint-Gervais-sous-Meymont / Lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Ambert / Mairie Boulevard Henri IV 63600 Ambert / Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 Samedi de 8h30 à 12h

Auzon / Mairie 1 place de la Halle 43390 Auzon / Lundi et vendredi de 14h à 18h - Mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h

La Choise-Dieu / Mairie 4 Rue Saint-Espirit 43360 La Choise-Dieu / Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Arlanc / Mairie 53 route nationale 63220 Arlanc / Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Vendredi de 8h à 12h - Samedi de 10h à 12h

Coupière / Mairie Place de la Cité Administrative 63120 Coupière / Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h15

Craponne-sur-Arzon / Mairie 10 boulevard Félix Allard 43500 Craponne-sur-Arzon / Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h - Mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h

Cunhat / Mairie 2 Grande rue 63590 Cunhat / Du lundi de 8h à 12h - Mardi, mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h - Vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

Puy-Guillaume / Mairie 1 place Jean Jaurès 63290 Puy-Guillaume / Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 - Samedi de 8h30 à 12h30

Saint-Germain-l'Herm / Mairie Place de l'Hôtel de Ville 63630 Saint-Germain-l'Herm / Lundi et mardi de 8h30 à 12h - Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h - Vendredi de 8h30 à 12h

Vic-le-Comte / Mairie Place de l'Hôtel de Ville 63270 Vic-le-Comte / Du lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - Mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - Vendredi de 13h30 à 16h30

Par ailleurs, Monsieur Daniel TAURAND, Président de la Commission d'enquête et Messieurs Alexis JELADE et Bernard NUGIER se tiendront à la disposition du public pour recueillir les observations éventuelles des intéressés, aux jours, heures et lieux précisés ci-dessous

Permanences des commissaires enquêteurs :
Billem (Mairie) - Mardi 11 mars de 15h à 18h

Noirétable (Mairie) - Vendredi 14 mars de 9h30 à 12h30

Sauvillanges (Mairie) - Lundi 17 mars de 14h à 17h

Thiers (Mairie) - Jeudi 20 mars de 9h à 12h

Saint-Gervais-sous-Meymont (Maison du Parc) - Mercredi 26 mars de 9h00 à 12h00

Ambert (Mairie) - Samedi 29 mars de 9h à 12h

Auzon (Mairie) - Lundi 31 mars de 15h à 18h

La Choise-Dieu (Mairie) - Mercredi 2 avril de 14h à 17h

Puy-Guillaume (Mairie) - Mercredi 9 avril de 9h à 12h

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête (Maison du Parc - Le Bourg - 63880 Saint-Gervais-sous-Meymont) ainsi qu'au registre dématérialisé <https://www.democratie-active.fr/enquete-parc-livradois-forez/>

dans les meilleurs délais. Par ailleurs, les observations reçues sur les registres papier dans les différents lieux d'enquêtes seront annexées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Sauf en cas de demande d'anonymat, toutes les contributions reçues, quelle que soit leur forme seront mises en ligne sur le site du registre dématérialisé et pourront ultérieurement être résumées, dans le rapport d'enquête ou ses annexes mises en ligne après l'enquête, avec mention du nom du contributeur et de sa commune de résidence. Si le contributeur demande l'anonymat, sa contribution sera publiée avec les seules mentions de son prénom et de sa commune de résidence à ces derniers sont fournis.

Une copie du rapport et des conclusions motivées seront tenues à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, dans chacun des lieux de permanence de l'enquête publique, les Préfectures du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Allier ainsi qu'au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Il seront consultables sur les sites internet suivants :

www.auvergne-rhonealpes.fr et <https://2041.parc-livradois-forez.org/>.

L'issue des consultations prévues par le code de l'Environnement, notamment aux articles L.333-1 et R.333-7 de leurs résultats, le projet de Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez révisé, sera adopté par décret. Il portera renouvellement du classement et nouvelle définition de son périmètre pour une durée de quinze ans.

26.3238

VENTES AUX ENCHÈRES
DES COMMISSAIRES-PRISEURS
ET SOCIÉTÉS DE VENTE VOLONTAIRE

SELARL Y. CHENEVISE - E. GOUYARD - L. CHALLAL
Commissaires de justice associés
LAPALISSE - GANNAT
Siège social : 12, rue des Planches - 03800 GANNAT
Tél. 04 70 90 12 52 - www.lexauvergne.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LJ
Lundi 24 février 2025
1/ 9h30 (visite de 8h30 à 9h) - A CHARMEL (0310)
3. rue du Pont-Boutiron, anciennement Evroue bois énergie
Vente sur désignation à SEUILLET
MATÉRIEL DE CHAUFFAGE
Back de rangement, pierre pour cheminées, insert, plateforme, débiteur, bois vitré, porte-vitre, poêles à granules.
2/ 9h45 (visite de 9h à 9h45) - à SEUILLET (03260) 71, route de Vichy
MOBILIER ET MATÉRIEL DE CHAUFFAGE
CLIMATISATION, ISOLATION
Petits électroportatifs (buses, analyseurs de combustion, perceuses, foreuses, ponçuses...), échelles, escabeaux, stock de visserie, consommables de fumisterie/plomberie/isolation, tuyaux PVC, gaines, câbles électriques, climatiseurs, poêles à granules, pompes à chaleur, ballon d'eau chaude, panneau de laine de roche, rouleaux de laine de roche, sacs de ouate à souffler...
Mobilier de bureau (armoire, chaises, fauteuils, PC, postes fournitures...) Véhicules : RENAULT TRAPIC (2016), 2 RENAULT KANGOO (2019), RENAULT MASTER (2019) - Restauration sur place
Conditions et photos sur www.lexauvergne.com

CENTRE FRANCE PUY
Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES
04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficelles-legales.com

9630013

ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

ARRÊTÉ METROPOLITAIN DU 15/01/25

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

17 FÉVRIER AU 28 MARS 2025

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ;
Par arrêté du 15/01/25 Clermont Auvergne Métropole a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative aux projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le zonage d'assainissement des eaux usées permet de définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif en tenant compte du dimensionnement des ouvrages d'assainissement.
Le zonage pluvial fixe les prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales et de ruissellement. Il privilégie l'infiltration à la parcelle et le recours à des techniques alternatives au tout tuyau et fondées sur la nature.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE D'UNE DURÉE DE 40 JOURS, SE DÉROULERA DU 17 FÉVRIER 10H00 AU 28 MARS 2025 12H00.

Les dossiers de zonages seront déposés :

- au siège de Clermont Auvergne Métropole (situé au 64-66 Av. de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand)
- et aux Mairies de (adresses indiquées dans le tableau ci-dessous) : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanc, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Châtelain, Châtelain, Clermont-Ferrand, Courmon-d'Auvergne, Durtol, Gerzat, Le Genêvre, Lempsdes, Mornant, Orcines, Pérignat-le-Sarlieu, Pont-du-Château, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champagnelle ;
- aux jours et heures habituelles d'ouverture du lundi 17 février au vendredi 28 mars 2025 inclus.

L'ensemble des pièces sera également consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, à cette adresse : <https://www.clermontmetropole.eu/ma-metropole/annonces-legales/>. Les dossiers seront également consultables sur un poste numérique mis à disposition du public au siège de la Métropole, situé au 64-66 Av. de l'Union Soviétique, 63007 Clermont-Ferrand.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations - au plus tard le 28 mars 2025 à 12h00 - sur les registres d'enquête disponibles en mairie et au siège de la Métropole ou via le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://www.clermontmetropole.eu/ma-metropole/annonces-legales/>. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete publique@clermontmetropole.eu avant 12 heures le 28 mars 2025. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le site internet de la Métropole et donc visibles par tous.

Contributions et propositions peuvent également être adressées par voie postale à « Monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, Clermont Auvergne Métropole, 64-66 Av. de l'Union Soviétique BP 40231, 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1 », de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, en date du 05/12/2024, a désigné une commission d'enquête composée de :

- M. Yves Herculon, ingénieur divisionnaire des techniques Eaux et Forêts en retraite, en qualité de Président de la commission d'enquête ;
- M. Jean-Christophe Peureux, architecte paysagiste en retraite, en qualité de commissaire enquêteur ;
- Mme Corinne Desjours, expert agricole et foncier, en qualité de commissaire enquêteur ;
- M. Gilles Herbach, urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les commissaires enquêteurs se tiennent à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions sur les sites et heures suivants :

COMMUNES	ADRESSES MAIRIES	PERMANENCES
AUBIERE	Place de l'Hôtel de Ville	Mardi 25 février de 10h à 12h
AULNAT	Avenue Pierre de Courbin	Mardi 26 février de 14h à 17h
BEAUMONT	20, rue de l'Hôtel de Ville	Mardi 25 février de 14h à 17h
BLANC	146, rue de la République	Lundi 24 février de 9h à 12h
CÉBAZAT	8 Bis, Cours de Parthenay	Lundi 3 mars de 14h à 17 h
CEYRAT	1, rue Frédéric Brunant	Jeu 4 mars de 10h à 12h
CHAMALIÈRES	1, Place Claude Wolff	Jeu 4 mars de 14h à 17 h
CHÂTELAINE	1, place Louis Bayle	Mardi 4 mars de 19h30 à 18h30
CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE	64-66, avenue de l'Union Soviétique	Lundi 17 février de 10h à 12h
CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE	64-66, avenue de l'Union Soviétique	Vendredi 28 mars de 9h à 12h
CLERMONT-FERRAND - HÔTEL DE VILLE	10, rue Philippe Marcbais	Mardi 12 mars de 10h à 13h
COURMON D'Auvergne	Place de la Mairie	Vendredi 14 mars de 9h30 à 12h
DURTOL	Boulevard Charles Sabourin	Mardi 18 mars de 10h à 12h
GERZAT	Place de la Liberté	Mardi 11 mars de 14h à 17h
LE GENÈVRE	7, rue de la Mairie	Jeu 13 mars de 14h à 17h
LEMPDES	1, rue Saint-Vincent	Jeu 20 mars de 14h à 17h
MORNANT	2, rue de Durtol	Lundi 24 février de 14h à 17h
ORCINES	Place Saint-Julien	Mardi 11 mars de 14h à 17h
PÉRIGNAT-LE-SARLIEU	Place Dorier	Mardi 11 mars de 9h30 à 12h30
PONT-DU-CHÂTEAU	Place de l'Hôtel de Ville	Mardi 25 mars de 14h à 17h
ROMAGNAT	Avenue de la République	Mardi 26 mars de 9h30 à 12h30
ROYAT	46, Boulevard Bartier	Vendredi 21 mars de 14h à 17h
SAINTE-GENÈS-CHAMPAGNELLE	Place René Cassin	Vendredi 21 mars de 9h à 12h

Des informations portant sur les projets de zonages d'assainissement peuvent être demandées auprès de la Direction du Cycle de l'Eau de Clermont Auvergne Métropole aux jours et heures habituelles d'ouverture et notamment via l'adresse mail suivante : contact-cycledeleau@clermontmetropole.eu ou via l'adresse suivante : Clermont Auvergne Métropole, Direction du Cycle de l'Eau, 58 Boulevard Barthélemy, 63000 Clermont-Ferrand.

Le Président de la commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de Clermont Auvergne Métropole ainsi qu'au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand son rapport et ses conclusions motivées.

Le Président de Clermont Auvergne Métropole adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au Préfet du Puy-de-Dôme ainsi qu'aux communes où s'est déroulée l'enquête publique. Ces pièces seront consultables au siège de Clermont Auvergne Métropole ainsi qu'au sein des sites où se sont tenues les permanences, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique et jusqu'au 28 mars 2025.

Ces pièces seront également consultables sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole : <https://www.clermontmetropole.eu/grands-projets/grands-projets-urbains/> le-plan-local-durbanisme-plu-de-la-metropole/ et sur le site internet du PLU de la Métropole : <https://plu.clermontmetropole.eu/>

9630067

PUY-DE-DÔME
MON DÉPARTEMENT

RESULTAT DE MARCHÉ

Fournitures

Nom et adresse de l'acheteur
Groupement de commandes : DEP, 63 - SDIS 63
Coordonnées : Département du Puy-de-Dôme
24 rue St-Esprit
63003 Clermont Ferrand cedex 1
Objet du marché
Fournitures de bureau pour les besoins du Département et du SDIS du Puy-de-Dôme dans le cadre d'un groupement de commandes
Mode de passation :
Appel d'offres ouvert
L'avis d'attribution peut être consulté dans son intégralité sur le site du JOUE sous la référence «45096-2025» du 22 janvier 2025.
Date d'envoi du présent avis :
23 janvier 2025

9630411

PUY-DE-DÔME
MON DÉPARTEMENT

AVIS SUPPLEMENTAIRE D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Fournitures

Nom et adresse de l'acheteur
Département du Puy-de-Dôme
24 rue St-Esprit
63003 Clermont Ferrand cedex 1
Objet du marché
Fourniture et livraison de liants modifiés aux élastomères destinés à la réalisation de travaux de point à temps automatique (PATA)
Mode de passation :
Appel d'offres ouvert
Date limite de réception des offres :
3 mars 2025 - 12 heures
L'avis peut être consulté dans son intégralité sur le site du JOUE sous la référence «57823-2025» du 28 janvier 2025 et les documents téléchargés sur www.puy-de-dome.fr
Date d'envoi du présent avis :
29 janvier 2025

9630002

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE COMMUNE DE SALLÈDES

Enquête publique relative à la délimitation du zonage d'assainissement prévue à l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par arrêté municipal en date du 3 janvier 2025, le Maire de la commune de Sallèdes a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délimitation du zonage d'assainissement.

Un dossier sera déposé en mairie de Sallèdes, pendant 15 jours consécutifs, du 28 janvier 2025 au 11 février 2025 inclus, où le public pourra en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat. Les personnes qui le désireront pourront formuler leurs observations, soit en les portant sur le registre ouvert à cet effet, annexé au dossier d'enquête, soit par lettre à faire parvenir avant la clôture de l'enquête à Monsieur le Commissaire enquêteur en mairie de Sallèdes 3 Chemin de Montloup 63270 Sallèdes, soit par mail mairie@salledes.fr à adresser à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Sallèdes les :

Mardi 28 janvier 2025 de 14h30 à 16h30
Mardi 11 février 2025 de 14h30 à 16h30.

Les demandes éventuelles de communication des conclusions du commissaire enquêteur devront être adressées à Monsieur Le Maire de la Commune de Sallèdes.

DISSOLUTION PAR TUP

28-02630312

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

ACCES T.P.
SASU au capital de 1 000 €
35 bis route de Clermont
63350 MARIGNIÈRES
893 923 953 RCS CLERMONT-FERRAND

Par décision en date du 01/01/2025, l'associée unique a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SASU ACCES T.P. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SASU ACCES T.P. au profit de la société HOLDING E.N.I., associée unique de la société ACCES T.P., sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au siège social. Mention sera faite au RCS de CLERMONT-FERRAND.

26630058

OFFICE NOTARIAL
m & c

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 février 2000 et codicille en date du 2 mars 2012, Madame Renée Henriette Gilberte POURCEL, en son vivant retraitée, demeurant à BEAUMONT (63110) 52 avenue du Mont-Dore, née à CLERMONT-FERRAND (63000), le 20 juillet 1920, veuve de Monsieur Jean Pierre Annet BADUEL
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pierre RENON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle, titulaire d'un Office Notarial à CLERMONT-FERRAND, 42 rue François Tarant, le 15 janvier 2025.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pierre RENON, notaire à CLERMONT-FERRAND, référence CRPCEN : 63008, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CLERMONT-FERRAND de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis,
Me Pierre RENON

26630057

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 décembre 2006, Monsieur Roger Alexandre Françoise COUINE, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-GENÈS-LA-TOURRETTE (63580) 240 route des prés grand Saulet, né à ECHANDELAYS (63980), le 9 février 1932, Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité, Décédé à SAINT-GENÈS-LA-TOURRETTE (63580) (FRANCE), le 26 novembre 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pierre-Yves RONGY, Notaire de la société civile professionnelle « Pierre-Yves RONGY, notaire, associé unique d'une société professionnelle titulaire d'un office notarial à Arlanc », 11 Avenue de la Gare, en son bureau annexé permanent de SAINT-GERMAIN-L'HERM (Puy-de-Dôme), 17 Place de la Rodade, dont le numéro CRPCEN est le : 63044, le 14 janvier 2025, auquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Pierre-Yves RONGY, notaire à 17 Place de la Rodade 63620 SAINT-GERMAIN-L'HERM, référence CRPCEN : 63044, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CLERMONT-FERRAND de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour vos annonces légales

15 hebdomadaires
à votre service
dans 15 départements

ALC
REGIE

annonces.legales@alcregie.com

9630177
+ clermont auvergne métropole

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

17 février au 28 mars 2025

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MÉTROPÔLE ET PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS
2ème insertion

Par arrêté du 13/01/25 Clermont Auvergne Métropole a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) de Clermont Auvergne Métropole et la création de Périmètres Délimités des Abords (PDA). Cette enquête publique est organisée en vue de l'approbation, par le Conseil Métropolitain, du PLU et de 4 PDA. Le projet de PLU est l'expression du projet politique porté par Clermont Auvergne Métropole, en matière d'aménagement du territoire.

Autour des principaux objectifs suivants :

- o Définir un projet métropolitain de développement et d'aménagement durables du territoire, dans le respect et la valorisation de l'identité et des projets des communes membres
- o Révéler les singularités du socle naturel, historique et paysager du territoire
- o Conforter les atouts métropolitains au bénéfice des territoires et de la qualité de vie, tant dans ses dimensions culturelles, économiques ou touristiques
- o Faire de l'espace urbain un lieu d'échange et de partage, en favorisant le lien social, de nouvelles pratiques et le renouveau des secteurs présentant les enjeux les plus forts en termes de covisibilité et d'intérêt architectural, urbain et paysager.
- o Prendre soin du bien commun (de la biodiversité et des ressources naturelles)
- o Activer les leviers du renouvellement urbain pour permettre un développement limitant les dispersions, recueillir l'existant et améliorer le cadre de vie
- o Ralentir les effets d'une Métropole à ban carotée et soigner un paysage
- o Promouvoir la diversité et la qualité de l'habitat pour répondre à l'ensemble des besoins des ménages et des parcours résidentiels
- o Agir pour le bien-être et la santé de tous en limitant les risques, pollutions et nuisances qui impactent la qualité de vie
- o Renforcer les interactions entre ville, nature et agriculture pour retisser des liens autour de « paysages à vivre » et bénéficier des apports mutuels entre les espaces.

Le projet de création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) concerne 4 monuments historiques. Ils sont répartis sur 2 communes: Courcouronnes et Cézay. La nouvelle délimitation des abords des monuments historiques résultant de la démarche de création des PDA permettra une amélioration de la prise en compte des enjeux de préservation et de mise en valeur du patrimoine et du paysage en recadrant la consultation de l'APR sur les secteurs présentant les enjeux les plus forts en termes de covisibilité et d'intérêt architectural, urbain et paysager.

L'enquête publique d'une durée de 40 jours, se déroulera du 17 février 10h00 au 28 mars 2025 12h00. Le dossier de PLU, dont une évaluation environnementale, et les pièces qui lui sont annexées seront déposés :

- o Au siège de Clermont Auvergne Métropole (situé au 64-66 Av. de l'Union Soviétique 63007 Clermont-Ferrand) et dans les Mairies de (adresses indiquées ci-dessous) : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Châteaugay, Clermont-Ferrand, Courcouronnes, Durtol, Gerzat, La Cendre, Lempdes, Nohanent, Orcines, Pérignat-les-Sarriève, Pont-du-Château, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champagnelle; aux jours et heures habituelles d'ouverture du lundi 17 février au vendredi 28 mars 2025 inclus.
- o Le dossier des Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques sera consultable sur les sites suivants: Au siège de Clermont Auvergne Métropole (situé au 64-66 Av. de l'Union Soviétique 63007 Clermont-Ferrand) ; aux jours et heures habituelles d'ouverture du lundi 17 février au vendredi 28 mars 2025 inclus.

L'ensemble des pièces sera également consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, à cette adresse: <https://www.enquete-publique-clermont-metropole.fr>. Les dossiers seront également consultables sur un poste numérique mis à disposition du public au siège de la Métropole, situé au 64-66 Av. de l'Union Soviétique, 63007 Clermont-Ferrand.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations - au plus tard le 28 mars 2025 à 12h00 - sur les registres d'enquête disponibles en mairies, au siège de la Métropole et dans le registre en ligne (cf ci-dessous) ou les adresser par voie postale à « Monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique du PLU/PDA, Clermont Auvergne Métropole, 64-66 Av. de l'Union Soviétique BP 40231, 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1 », de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé de consultation des contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante: <https://www.enquete-publique-plu-clermont-metropole.fr>. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante: enquete-publique-clermont-metropole@clermont-metropole.fr avant 12h00 le 28 mars 2025. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.enquete-publique-plu-clermont-metropole.fr> et donc visibles par tous.

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, en date du 05/12/2024, a désigné une commission d'enquête composée de: M. Yves Harcilion, ingénieur divisionnaire des techniques Eaux et Forêts en retraite, en qualité de Président de la commission d'enquête; M. Jean-Christophe Peureux, architecte paysagiste en retraite, en qualité de commissaire enquêteur; M. Gilles Herbach, urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur; M. Corinne Desjours, expert agricole et foncier, en qualité de commissaire enquêteur; M. Gilles Herbach, urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Les commissaires enquêteurs se tiennent à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions sur les sites suivants :

COMMUNES	ADRESSES MAIRIES	PERMANENCES
AUBIERE	Place de l'Hôtel de Ville	Mardi 25 février de 10h à 12h
AULNAT	Avenue Pierre de Courbent	Mercredi 26 février de 14h à 17h
BEAUMONT	20, rue de l'Hôtel de Ville	Mardi 25 février de 14h à 17h
BLANZAT	149, rue de la République	Lundi 24 février de 9h à 12h
CEBAZAT	8 Bis Cours de Perches	Lundi 3 mars de 14h à 17 h
CEYRAT	1, rue Frédéric Brummul	Jeudi 6 mars de 10h à 12h
CHAMALIÈRES	1, Place Claude Wolff	Jeudi 6 mars de 14h à 17 h
CHATEAUGAY	1, place Lucien siege	Mardi 4 mars de 13h30 à 16h30
CLERMONT AUVERGNE MÉTROPÔLE	64-66, avenue de l'Union Soviétique	Lundi 17 février de 10h à 12h
CLERMONT AUVERGNE MÉTROPÔLE	64-66, avenue de l'Union Soviétique	Vendredi 28 mars de 9h à 12h
CLERMONT-FERRAND - HÔTEL DE VILLE	10, rue Philippe Marcombes	Mercredi 26 mars de 10h à 13h
COURCOURONNES D'AUVERGNE	Place de la Mairie	Vendredi 14 mars de 9h30 à 12h
DURTOL	Square Charles Sabourin	Mardi 18 mars de 10h à 12h
GERZAT	Place de la Liberté	Mardi 11 mars de 14h à 17h
LA CENDRE	7, rue de la Mare	Jeudi 13 mars de 14h à 17h
LEMPDES	1, rue Saint-Verny	Jeudi 20 mars de 14h à 17h
NOHANENT	2, route de Durtol	Lundi 24 février de 14h à 17h
ORCINES	Place Saint-Julien	Mercredi 5 mars de 14h à 17h
PERIGNAT-LES-SARRIÈVE	Place Dozier	Mercredi 19 mars de 9h30 à 12h30
PONT-DU-CHÂTEAU	Place de l'Hôtel de Ville	Mardi 25 mars de 14h à 17h
ROMAGNAT	Avenue de la République	Mercredi 26 mars de 9h30 à 12h30
ROYAT	46, Boulevard Barrieu	Vendredi 21 mars de 14h à 17h
SAINT-GENÈS-CHAMPAGNELLE	Place René Cassin	Vendredi 21 mars de 9h à 12h

Des informations portant sur les projets de zonages d'assainissement peuvent être demandées auprès de la Direction du Cycle de l'Eau de Clermont Auvergne Métropole aux jours et heures habituelles d'ouverture et notamment via l'adresse mail suivante: contact-cycledel'eau@clermont-metropole.eu ou via l'adresse suivante: Clermont Auvergne Métropole, Direction du Cycle de l'Eau, 58 Boulevard Barthéol, 63000 Clermont-Ferrand.

Le Président de la commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de Clermont Auvergne Métropole ainsi qu'au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand son rapport et ses conclusions motivées.

Le Président de Clermont Auvergne Métropole adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au Préfet du Puy-de-Dôme ainsi qu'aux communes où s'est déroulée l'enquête publique. Ces pièces seront consultables au siège de Clermont Auvergne Métropole ainsi qu'au sein des sites où se sont tenues les permanences pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique soit jusqu'au 28 mars 2026. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole : <https://www.clermont-metropole.eu/grands-projets/grands-projets-urbains/le-plan-local-durbanisme-plu-de-la-metropole/> et sur le site internet du PLU de la Métropole: <https://plu.clermont-metropole.eu/>

Des informations portant sur le projet de PLU de la Métropole et des PDA peuvent être demandées auprès de Clermont Auvergne Métropole aux jours et heures habituelles d'ouverture et notamment via l'adresse mail suivante: plu@clermont-metropole.eu ou via l'adresse suivante: Clermont Auvergne Métropole, service « Etudes et programmation urbaine » 64-66 Av. de l'Union Soviétique, BP 40231, 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1. Le Président de la commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de Clermont Auvergne Métropole ainsi qu'au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand son rapport et ses conclusions motivées. Le Président de Clermont Auvergne Métropole adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au Préfet du Puy-de-Dôme ainsi qu'aux communes où s'est déroulée l'enquête publique. Ces pièces seront également consultables au siège de Clermont Auvergne Métropole ainsi qu'au sein des sites où se sont tenues les permanences, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique soit jusqu'au 28 mars 2026. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole: <https://www.clermont-metropole.eu/grands-projets/grands-projets-urbains/le-plan-local-durbanisme-plu-de-la-metropole/> et sur le site internet du PLU de la Métropole: <https://plu.clermont-metropole.eu/>

9630001
+ clermont auvergne métropole

ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPÔLE

ARRÊTÉ MÉTROPOLITAIN DU 15/01/25

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

17 FÉVRIER AU 28 MARS 2025

vu le code de l'environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants et H123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ;
Par arrêté du 15/01/25 Clermont Auvergne Métropole a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative aux projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le zonage d'assainissement des eaux usées permet de définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif en tenant compte du dimensionnement des ouvrages d'assainissement.
Le zonage pluvial fixe les prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales et de ruissellement. Il privilégie l'infiltration à la parcelle et le recours à des techniques alternatives au tout tuyau et fondées sur la nature.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE D'UNE DURÉE DE 40 JOURS, SE DÉROULERA DU 17 FÉVRIER 10H00 AU 28 MARS 2025 12H00.

Les dossiers de zonages seront déposés :

- o au siège de Clermont Auvergne Métropole (situé au 64-66 Av. de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand)
- o et aux Mairies de (adresses indiquées dans le tableau ci-dessous) : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Châteaugay, Clermont-Ferrand, Courcouronnes, Durtol, Gerzat, La Cendre, Lempdes, Nohanent, Orcines, Pérignat-les-Sarriève, Pont-du-Château, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champagnelle ;
- o aux jours et heures habituelles d'ouverture du lundi 17 février au vendredi 28 mars 2025 inclus.

L'ensemble des pièces sera également consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, à cette adresse : <https://www.clermont-metropole.eu/ma-metropole/annonces-legales>. Les dossiers seront également consultables sur un poste numérique mis à disposition du public au siège de la Métropole, situé au 64-66 Av. de l'Union Soviétique, 63007 Clermont-Ferrand.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations - au plus tard le 28 mars 2025 à 12h00 - sur les registres d'enquête disponibles en mairies et au siège de la Métropole ou via le formulaire disponible à l'adresse suivante: <https://www.clermont-metropole.eu/ma-metropole/annonces-legales/>. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante: enquete-publique-zonages-eau-clermont-metropole.eu avant 12 heures le 28 mars 2025. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le site internet de la Métropole et donc visibles par tous.

Contributions et propositions peuvent également être adressées par voie postale à « Monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, Clermont Auvergne Métropole, 64-66 Av. de l'Union Soviétique BP 40231, 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1 », de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, en date du 05/12/2024, a désigné une commission d'enquête composée de :

- o M. Yves Harcilion, ingénieur divisionnaire des techniques Eaux et Forêts en retraite, en qualité de Président de la commission d'enquête ;
- o M. Jean-Christophe Peureux, architecte paysagiste en retraite, en qualité de commissaire enquêteur ;
- o Mme Corinne Desjours, expert agricole et foncier, en qualité de commissaire enquêteur ;
- o M. Gilles Herbach, urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les commissaires enquêteurs se tiennent à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions sur les sites et heures suivants :

COMMUNES	ADRESSES MAIRIES	PERMANENCES
AUBIERE	Place de l'Hôtel de Ville	Mardi 25 février de 10h à 12h
AULNAT	Avenue Pierre de Courbent	Mercredi 26 février de 14h à 17h
BEAUMONT	20, rue de l'Hôtel de Ville	Mardi 25 février de 14h à 17h
BLANZAT	149, rue de la République	Lundi 24 février de 9h à 12h
CEBAZAT	8 Bis Cours de Perches	Lundi 3 mars de 14h à 17 h
CEYRAT	1, rue Frédéric Brummul	Jeudi 6 mars de 10h à 12h
CHAMALIÈRES	1, Place Claude Wolff	Jeudi 6 mars de 14h à 17 h
CHATEAUGAY	1, place Lucien siege	Mardi 4 mars de 13h30 à 16h30
CLERMONT AUVERGNE MÉTROPÔLE	64-66, avenue de l'Union Soviétique	Lundi 17 février de 10h à 12h
CLERMONT AUVERGNE MÉTROPÔLE	64-66, avenue de l'Union Soviétique	Vendredi 28 mars de 9h à 12h
CLERMONT-FERRAND - HÔTEL DE VILLE	10, rue Philippe Marcombes	Mercredi 26 mars de 10h à 13h
COURCOURONNES D'AUVERGNE	Place de la Mairie	Vendredi 14 mars de 9h30 à 12h
DURTOL	Square Charles Sabourin	Mardi 18 mars de 10h à 12h
GERZAT	Place de la Liberté	Mardi 11 mars de 14h à 17h
LA CENDRE	7, rue de la Mare	Jeudi 13 mars de 14h à 17h
LEMPDES	1, rue Saint-Verny	Jeudi 20 mars de 14h à 17h
NOHANENT	2, route de Durtol	Lundi 24 février de 14h à 17h
ORCINES	Place Saint-Julien	Mercredi 5 mars de 14h à 17h
PERIGNAT-LES-SARRIÈVE	Place Dozier	Mercredi 19 mars de 9h30 à 12h30
PONT-DU-CHÂTEAU	Place de l'Hôtel de Ville	Mardi 25 mars de 14h à 17h
ROMAGNAT	Avenue de la République	Mercredi 26 mars de 9h30 à 12h30
ROYAT	46, Boulevard Barrieu	Vendredi 21 mars de 14h à 17h
SAINT-GENÈS-CHAMPAGNELLE	Place René Cassin	Vendredi 21 mars de 9h à 12h

Des informations portant sur les projets de zonages d'assainissement peuvent être demandées auprès de la Direction du Cycle de l'Eau de Clermont Auvergne Métropole aux jours et heures habituelles d'ouverture et notamment via l'adresse mail suivante: contact-cycledel'eau@clermont-metropole.eu ou via l'adresse suivante: Clermont Auvergne Métropole, Direction du Cycle de l'Eau, 58 Boulevard Barthéol, 63000 Clermont-Ferrand.

Le Président de la commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de Clermont Auvergne Métropole ainsi qu'au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand son rapport et ses conclusions motivées.

Le Président de Clermont Auvergne Métropole adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au Préfet du Puy-de-Dôme ainsi qu'aux communes où s'est déroulée l'enquête publique. Ces pièces seront consultables au siège de Clermont Auvergne Métropole ainsi qu'au sein des sites où se sont tenues les permanences pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique soit jusqu'au 28 mars 2026. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole : <https://www.clermont-metropole.eu/grands-projets/grands-projets-urbains/le-plan-local-durbanisme-plu-de-la-metropole/> et sur le site internet du PLU de la Métropole: <https://plu.clermont-metropole.eu/>

MODIFICATIONS

2-03630153
JURI 4 (Société d'Avocats)
56 boulevard Gustave Flaubert
63000 CLERMONT-FERRAND

SCI CITY

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 56 Bis Avenue Julien
63000 CLERMONT-FERRAND
027 518 900 RCS CLERMONT-FERRAND

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} décembre 2024 :
Madame Sophie GUIVARCH demeurant 30 rue Eugène Ibert - 63000 CLERMONT-FERRAND, a été nommée en qualité de cogérante pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Alain GUIVARCH, démissionnaire.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Cl. F. CLERMONT-FERRAND.

Pour avis
La Gérance

2-03630119
JURI DEFI AVOCATS
63057 CLERMONT-FD Cedex 1

CABINET INFIRMIER DES LIONDARDS

Société civile de moyens au capital de 1 000 euros
Siège social : 25, rue des Liondards
63000 CLERMONT-FERRAND
948 908 959 RCS CLERMONT-FERRAND

AVIS DE REMPLACEMENT D'UN CO-GÉRANT

Aux termes de l'Assemblée Générale du 13 février 2025 : Monsieur Arnaud DU-FAIX demeurant à CLERMONT-FERRAND (63000), 12, rue de la République, a été nommé en qualité de co-gérant pour une durée illimitée à compter du même jour en remplacement de Madame Carole GUERIN, démissionnaire.

2-03630365
SAEM REMONTEES MECANIQUES DU MONT DORE
Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 702 210 euros
Siège social : PIED DU SANCY 63240 MONT-DORE
380 414 821 RCS CLERMONT FERRAND

MODIFICATION REPRESENTANTS PERMANENTS

Suivant procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 28/09/2023, le Président a rappelé au Conseil que le SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DU SKI FRANÇAIS DU MONT-DORE, Administrateur, a signifié à la Société le remplacement de son représentant permanent, à savoir M. Alain AUDIGIER, au sein du Conseil d'Administration à compter de ce jour par Mme Isabelle BRUN d' 92, avenue de la Bourboute - 63240 LE MONT DORE et ce jusqu'à décision contraire.
Pour avis - Le Conseil d'Administration.

2-03630242
«CENTRE DE REEDUCATION DE ROCPIERRE»
Société Civile de Moyens au capital de 12.810 Euros
39 boulevard François Mitterrand 63500 ISSOIRE
432 158 830 RCS CLERMONT-FERRAND

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal de l'AGM du 28/01/2025, Mme Camille VIGIER demeurant à ISSOIRE (63500), 3 rue des Coustellers et M. Titouan CHEVARIIN demeurant à ISSOIRE (63500), 6 rue des Capucins ont été nommés en tant que cogérants à compter du 01/01/2025, en remplacement de M. Javvier BALANA et M. David BATAILLE, cogérants démissionnaires au 01/01/2025 et aux côtés de M. Benjamin FERRARI, M. Christopher POTARD, M. Jean-Paul DUPONT et Mme Lou PIGNOL. Mention sera faite au RCS - CLERMONT-FD.

Pour avis, la Gérance.